
Annonce des ventes de biens d'émigrés dans le district de Lille (Nord) et du don du citoyen Lanscavon de Lille, présenté par le député Duhem, lors de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794)

Pierre Joseph Duhem

Citer ce document / Cite this document :

Duhem Pierre Joseph. Annonce des ventes de biens d'émigrés dans le district de Lille (Nord) et du don du citoyen Lanscavon de Lille, présenté par le député Duhem, lors de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 109-110;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31853_t1_0109_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

vous êtes si glorieusement distingués. Vos fonctions deviennent précieuses à la République, son bonheur en dépend, c'est en cela que pour achever de l'établir sur des bases immuables en exterminant tous les tyrans qui la persécutent que la commune de Batilly, chef-lieu de canton, district de Bois-Commun, département du Loiret, vous invite pour le bonheur des Français, à rester à votre poste jusqu'à la paix, les habitants qui la composent jaloux de concourir à la gloire de participer à la destruction des ennemis de la liberté me députent ici pour vous offrir un don que je vous apporte et qui consiste en 261 l. 5 s. en assignats, en 93 l. 5 s. en numéraire, 91 chemises et 9 draps de grosse toile, une paire de guêtres, une paire de souliers, un bonnet de grenadier, 2 épauettes, une dragonne, 9 croix d'argent et une croix d'or et une bague d'or, 11 bagues d'argent, 5 paires de boutons d'argent.

Représentants si la commune de Batilly n'avoit que ce seul trait à représenter, elle se croiroit indigne d'être mise au nombre de celles qui ont bien mérité de la patrie; pendant que nuit et jour, vous prépariez le bonheur de la France, elle concouroit de tout son pouvoir à seconder [vos] vues, l'année dernière, à deux fois différentes, il falloit des défenseurs de la Liberté, et bien des habitants, à chaque fois se sont réunis, et tous se disputoient la gloire de faire des dons pour encourager les jeunes gens à prendre les armes, de manière qu'avant la première réquisition cette commune avoit fourni au moins 50 combattants, et qu'il y a été distribué plus de 3 000 l. pour les encourager à faire mordre la poussière à nos ennemis, même partie de ces volontaires ont été armés avec des fusils dont les habitants ont fait avance à la patrie, la garnison de Mayence pour se rendre à la Vendée a passé à une lieue de cette commune, par un malentendu dont on a pu découvrir la source, son arrivée avoit été annoncée huit jours d'avance; le lendemain de cette annonce, un courrier extraordinaire vint prévenir le district qu'elle passeroit le lendemain, de manière que personne n'eut le temps de préparer les subsistances nécessaires. Que firent les habitants de la commune de Batilly, ils délibéroient (*sic*) sur les mesures promptes à prendre pour donner des vivres à 5 à 6 000 hommes précieux à la République. Le parti le plus prompt fut fait que chaque citoyen eut à fournir tout le pain qu'il possédoit dans sa maison, ce qui a été fait la nuit et en très peu de temps, la chambre commune a été remplie de ces subsistances qui ont été conduites aussitôt par des voituriers de la commune à leur destination, tels sont, citoyens, les principaux faits que la commune de Batilly composée de 791 personnes de tout sexe a cités. Il en est une infinité d'autres dont (*sic*) il est inutile de rappeler. Je donne la note de quelques-uns seulement pour prouver à ses mandataires qu'elle a fait son devoir. Sa plus grande satisfaction est celle d'avoir bien mérité de la patrie, Jugez législateurs, si elle est digne que vous prononciez ce jugement.

Il sera pour elle un titre sacré. C'est le langage des sans-culottes de campagne attachés à l'agriculture qui se fait entendre auprès de la Montagne et pour le bonheur de la République, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix.

Je vous annonce aussi que je dépose sur l'autel de la patrie 7 marcs 3 onces d'argent, 4 marcs 3 onces d'argent vermeil, et 155 livres de cuivre. le tout formant les vases de l'église. Quant aux grilles de fer qui se sont trouvées dans l'église de notre commune, qui peuvent peser 4 000 livres et aux croix d'argent qui étoient dans la même église, elles ont été déposées au chef-lieu de district ainsi que les cloches.

38

Un membre [DUHEM] dépose 50 liv. au nom du citoyen Lanscavon, de Lille, département du Nord. Il annonce que la vente des biens-fonds des émigrés se fait à Lille avec le plus grand succès; que neuf parties de ces biens, estimées 127,659 livres, ont été vendues 295,000 liv.; qu'une autre affiche dont les articles ont été estimés 89,785 liv. a été portée à 323,900 liv., une autre de 295,298 liv. à 900, 700 liv.

(*Applaudissements.*)

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le receveur du distr. de Lille au repr. Duhem. Lille, 25 pluv. II*] (2)

Le Directoire du district, mon cher compatriote, vient de procéder à la vente n° 3 des biens des émigrés. Ces ventes se continuent et toujours avec un succès incroyable et avec une hauteur de confiance qu'aucune autre cité n'a pu encore égaler.

Voici le résultat des 3 ventes :

Le n° 1 ^{er}	en 12 articles,	estimés 77.854 l. 10 s.,	vendu 281.800 l.
Le n° 2	en 17 articles,	estimés 127.659 l. 0 s.,	vendu 295.000 l.
Le n° 3	en 16 articles,	estimés 89.785 l. 0 s.,	vendu 323.900 l.
45 articles		estimés 295.298 l. 10 s.,	vendu 900.700 l.

Tu vois que, sur 3 ventes ensemble de 45 adjudications partielles, l'augmentation sur l'estimation a été de 605.401 l. 10 s. ce qui fait plus de 2/3 en sus et les rapports à la Convention n'ont pas encore annoncé une progression continue et aussi forte.

Tu peux attester à la Convention que la confiance est entière dans cette brave cité pour l'achat de biens des émigrés, mais on désireroit bien ici que le comité de salut public fasse un rapport sur notre bonne ville et que la Convention lui rende tout l'éclat que des intrigants ont voulu lui enlever. Cette délibération lui donneroit une nouvelle énergie, toujours nécessaire dans les circonstances actuelles.

J'ai engagé le directoire à envoyer aux avant-postes le tableau des ventes des émigrés par estimations et adjudications, afin de leur en glisser quelques-uns, avec un nota qui les assureroit de la bonne et parfaite régie de leurs

(1) P.V., XXXI, 314 et 377. Bⁿ, 28 pluv.; J. Paris, n° 413; Débats, n° 515, p. 405; M.U., XXXVI, 463 et 473; Ann. patr., n° 412.

(2) C 291, pl. 934, p. 12. Voir ci-après P. ann. VIII.

biens; car quand ils auroient vendus eux-mêmes leurs biens à coup sûr, ils n'eussent point faits d'aussi bonnes affaires qu'on en a fait si point pour eux, au moins pour leurs créanciers et ensuite un peu pour nous. Mille amitiés au citoyen Lesage Senault. S. et F.»

L. BURTEL (*receveur du distr.*).

39

Le citoyen Hémart (1), au nom de la société populaire d'Huisseau-sur-Mauves, félicite la Convention sur ses travaux, et dépose 486 livres 15 sols en assignats, 50 chemises, 2 draps et 3 mouchoirs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

40

Les citoyens de la section de l'Unité, admis à la barre, viennent donner une nouvelle preuve de leur amour pour l'affermissement de la République. Ils offrent à la patrie un cavalier tout prêt à se battre, et ils réitèrent le serment de vivre libres ou de mourir.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

DAIROUX, orateur de la députation (4), Citoyens législateurs, Les citoyens de la section de l'Unité réunis en société populaire viennent offrir à la patrie une nouvelle preuve de leur amour pour l'affermissement de la République dont ils ont juré l'unité. Les sans-culottes ne connaissent point les phrases, ils ne s'expriment que par les faits!

Nous offrons à la patrie un cavalier tout prêt à se battre. Son âme républicaine et guerrière, nous fait entrevoir d'heureux succès; comme nous, citoyens représentants, il brûle du désir d'exterminer les despotes. C'est le serment qu'il nous fit.

Nous et lui le renouvelons en présence de l'invincible Montagne. Continuez, dignes représentants du peuple, achevez vos immortels travaux. Par notre surveillance, nous vous aiderons à les terminer.

Citoyens Législateurs, vous avez décrété que la section de l'Unité avoit continué de bien mériter de la patrie, nous jurons de ne pas perdre de vue un si grand bienfait. Toutes nos démarches et nos actions prouveront à la République que nous voulons vivre libre ou mourir. Vive la Montagne, Vive la République ».

(*Applaudi.*)

LE PRÉSIDENT exhorte les pétitionnaires à conserver les sentimens énergiques qu'ils vien-

nent d'exprimer; il reçoit, au nom de la patrie, le défenseur qu'ils lui présentent, et les admet aux honneurs de la séance.

Ils entrent au milieu des applaudissemens. Le cavalier Jacobin se retirera par-devers le ministre de la guerre, qui lui assignera le corps où il sera incorporé (1).

41

Un membre, [MARTEL], au nom du comité des Colonies, présente un rapport et un projet de décret sur le paiement des lettres-de-change tirées par l'administrateur des finances de la colonie de Saint-Domingue; on en demande l'impression et l'ajournement (2).

MARTEL. Citoyens,

Vous avez renvoyé à vos comités de marine et des colonies, des finances et commerce réunis, la lettre du ministre de la marine, du 2 juillet dernier, contenant l'envoi d'un 4^e supplément aux deux bordereaux généraux des lettres-de-change tirées de St-Domingue depuis le premier juin 1792, pour diverses dépenses; lesquels bordereaux son prédécesseur et lui ont fait passer à la Convention les 8 avril et 13 mai précédens, montant ensemble à 1,129,634 liv. 1 s. 8 d.

Depuis, le ministre vous a fait parvenir, les 21 août, 27 vendémiaire et 19 frimaire, trois autres bordereaux qui réunis montent à la somme de 685,285 liv. 17 s. 2 d., qui, jointe à la première somme, forme un total de 1,814,920 liv. 8 s. 10 den., sur laquelle vous avez à prononcer.

Par votre décret du 9 mai dernier, vous avez statué, sans une discussion peut-être assez éclairée, sur différentes lettres-de-change également tirées de Saint-Domingue depuis ledit jour premier juin 1792, d'après les états qui vous en furent adressés par le ministre, le 26 mars précédent.

L'article II de votre décret enjoint au ministre de n'autoriser les commissaires de la trésorerie nationale qu'à viser et enregistrer les traites qui auroient servi aux dépenses publiques ayant pour objet la conservation et la sûreté générale de la colonie; telles que les travaux publics légalement ordonnés, la solde des troupes, les appointemens des officiers civils et militaires de la République employés à Saint-Domingue, les fournitures faites aux magasins nationaux, les journées d'hôpitaux, et autres dépenses analogues.

L'article III rejette du paiement des traites souscrites par l'ordonnateur des finances à Saint-Domingue qui ont pour causes et motifs, dépenses extraordinaires, indemnités de présence à l'assemblée coloniale, dépenses de cette assemblée et pensions par elle accordées, dont la somme s'élève à 1,505,865 liv. 11 s. 1 den., et qui étoient comprises dans les bordereaux adressés le 26 mars dernier; renvoie les porteurs à se

(1) Antoine Hémart était un artiste demeurant à Paris, r. des Mauvais garçons. Pouvoir donné par la Sté popul. le 20 pluv. II, signé Leflocq (C 291, pl. 927, p. 15).

(2) P.V., XXXI, 315.

(3) P.V., XXXI, 315.

(4) C 292, pl. 942, p. 13.

(1) *Débats*, n° 515, p. 405; *J. Fr.*, n° 511. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 463; *J. Sablier*, n° 1145; *Mon.*, XIX, 493; *Ann. patr.*, n° 412; *F.S.P.*, n° 229.

(2) P.V., XXXI, 315. Voir *Arch. parl.*, séance du 9 mai 1793, p. 168.